

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

GUEST HOUSE
FENOÙ
Appartements & Chambres meublés
☎ 98 90 46 40

COLLOQUE INTERNATIONAL DE COTONOU

P. 03

Universitaires, politiciens et responsables d'institutions préoccupés par la consolidation de la démocratie en Afrique



37^{ÈME} ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

P. 04

Alassane SEIDOU dresse les axes clés pour la prévention du fléau



L'HE MAIXENT DIDIER DJEIGO À PROPOS DE LA NOUVELLE LOI SUR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

P. 05



«Il y a suffisamment de la matière pour le nouveau CES»

Ce vendredi 21 juin 2024, les députés ont adopté la nouvelle loi organique du Conseil économique et social (CES).

RÉFORME DE L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN Le parlement entérine une nouvelle loi

P.02

PRIX ET POIDS DU PAIN DANS LES BOULANGERIES

P.02

Des mesures annoncées pour le respect des normes en vigueur



CATASTROPHE PLUVIALE EN AFRIQUE

Abidjan en alerte, Cotonou protégée par le PAPC

P.10

RÉFORME DE L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN

L'Assemblée nationale entérine une nouvelle loi

L'Assemblée nationale a voté une nouvelle loi sur l'Ordre national du Bénin, élargissant le spectre des distinctions honorifiques. Réunis en séance plénière le lundi 24 juin 2024 au Palais des Gouverneurs, les députés ont adopté à l'unanimité la loi N°2024-28 portant création des Ordres nationaux du Bénin. Cette réforme instaure plusieurs ordres de mérite visant à promouvoir l'excellence et l'exemplarité.

Désormais, le Bénin compte une diversité d'ordres de mérites, chacun célébrant des domaines spécifiques. Parmi les nouveaux ordres instaurés, on retrouve l'Ordre national, l'Ordre du Mérite, l'Ordre du mérite social, l'Ordre du mérite agricole, l'Ordre du mérite féminin, l'Ordre du mérite sportif, l'Ordre artistique et culturel, l'Ordre des Palmes académiques, l'Ordre de la défense et de la sécurité, et enfin l'Ordre du mérite artisanal. Cette diversification vise à reconnaître et valoriser les ac-

tions remarquables dans des domaines variés de la société béninoise.

En réponse aux interrogations des députés, le Ministre de la Justice a souligné que cette évolution de l'Ordre national du Bénin s'inscrit dans une démarche de promotion de l'excellence et de l'exemplarité. Il a notamment mis en lumière l'importance de l'Ordre du mérite féminin, précisant que cette distinction n'est pas exclusivement réservée aux femmes.

Au contraire, elle est destinée à toute personne, homme ou femme, qui contribue à la promotion des droits des femmes et à leur avancement dans la société. D'où, cette réforme de l'Ordre national du Bénin marque une étape significative dans la reconnaissance des mérites et des actions bénéfiques

pour la nation.

Cette loi témoigne de la volonté des autorités béninoises de valoriser l'engagement et les réalisations des citoyens dans des domaines variés, contribuant ainsi au rayonnement et au progrès du pays.

David DOLTAIRE



PRIX ET POIDS DU PAIN DANS LES BOULANGERIES

Des mesures annoncées pour le respect des normes en vigueur

Le respect des prix et du poids du pain constitue un défi majeur pour les boulangeries au Bénin. Suite à une récente inspection des autorités sur le terrain, il est apparu clairement que les normes établies ne sont pas respectées. Une opération de contrôle a donc été annoncée pour mettre un terme à ces pratiques préjudiciables.

En vertu de l'arrêté régissant le poids et le prix du

pain en République du Bénin, la baguette doit peser 160 grammes pour un prix de vente de 125 FCFA. Quant au gros pain, il doit afficher un poids de 200 grammes, avec une tolérance de 10 %. Cependant, les résultats des récents prélèvements effectués dans les boulangeries par la Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce (DDIC) laissent transparaître une réalité amère.

Afin de rectifier le tir, Rufus

SARE, Directeur Départemental de l'Industrie et du Commerce des départements du Borgou et de l'Alibori, a déclaré sur les ondes de Bip Radio que des contrôles surprises seront prochainement conduits dans ses zones de compétence. L'objectif est clair : inciter les boulangeries à se conformer aux normes édictées par la législation en vigueur, garantissant ainsi le respect des droits des consommateurs.

Les consommateurs sont souvent témoins de pratiques douteuses dans certaines boulangeries, où le poids du pain ne correspond pas au prix affiché. Cette situation mine la confiance des clients et ternit l'image des établissements concernés. C'est pourquoi l'annonce de ces contrôles vise à rétablir la transparence et l'équité au sein du secteur de la boulangerie.

Roger DEDOME



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lembledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

COLLOQUE INTERNATIONAL DE COTONOU

Universitaires, politiciens et responsables d'institutions préoccupés par la consolidation de la démocratie en Afrique

La salle rouge du Palais des congrès de Cotonou accueille depuis ce mardi 25 juin 2024 le Colloque international sur les cultures politiques en Afrique à travers le militantisme, le civisme et la citoyenneté face aux défis de la consolidation de la démocratie.



Organisé par l'Assemblée nationale du Bénin à travers l'IPaB (institut parlementaire du Bénin), l'Université d'Abomey-Calavi, l'IGD (l'Institut pour la gouvernance démocratique) et le NIMD (Institut Néerlandais pour la démocratie multipartite) avec l'appui financier de l'Ambassade royale des Pays-Bas à travers le Programme RAPPID, ce colloque va rassembler pendant trois jours environ 500 participants venus d'horizons divers. En chiffres, c'est 108 chercheurs et experts en provenance de 31 universités d'Afrique, d'Europe et d'Amérique ; 53 députés à l'Assemblée nationale, 20 Responsables dûment mandatés par les partis politiques, une centaine de jeunes militants et militantes de partis politiques et une dizaine de responsables d'organisation de la société civile.

Douze (12) pays d'Afrique, d'Europe et des Amériques sont représentés à ce Colloque dont l'objectif, selon Dr Azizou Chabi Imorou, est d'analyser les mécanismes d'énonciation et d'émergence des cultures politiques africaines en lien avec les défis de consolidation de la démocratie en Afrique.

Pour Dr Azizou Chabi Imorou, Directeur de l'Institut pour la gouvernance démocratique (IGD), ce colloque est un grand rendez-vous de partage d'expériences, de connaissances et de propositions en faveur de la démocratie en Afrique mais aussi une occasion de dialogue multi-acteurs sur les défis de la consolidation démocratique au regard de la grande diversité des inscrits et des thématiques.

Pour sa part, Hans Christiaan, Représentant de l'Institut Néerlandais pour la démocratie multipartite (NIMD) a dit toute sa joie de participer à ce rendez-vous scientifique de haut niveau qui place au cœur des échanges la consolidation de la démocratie en Afrique. Il n'a pas manqué de réitérer à l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin les remerciements du NIMD, non seulement pour l'appui financier intégral apporté depuis 2022 au Programme RAPPID, mais aussi pour la qualité de l'accompagnement technique permanent pour l'atteinte des objectifs fixés ensemble avec les parties prenantes.

Ce qu'il faut espérer

Après avoir remercié toutes les parties prenantes, l'honorable

Romarique Sèdami Médégan Fagla, Directrice de l'IPaB a mis l'accent sur ce qu'il convient d'espérer de ce colloque.

« A travers l'organisation de ce colloque, nous voulons espérer que les acteurs politiques, la société civile et les enseignants continuent de jouer leur rôle pour mieux encadrer et orienter le militantisme en Afrique, de sorte à ce qu'il contribue positivement à la consolidation démocratique. Ce colloque ambitionne également encourager le civisme et au-delà renforcer la cohésion sociale pour que chaque voix compte dans le processus démocratique », a-t-elle dit. « De plus, il est à souhaiter que plus que par le passé, nos institutions, les partis politiques, les organisations de la société civile et l'université œuvrent davantage pour l'éducation et la sensibilisation des citoyens à leurs droits et devoirs, afin de bâtir une société juste et équitable », a ajouté la Directrice de l'Institut parlementaire du Bénin.

Pour le Professeur Félicien Avléssi, Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, l'initiative de ce Colloque est à saluée. Il a par ailleurs justifié l'appui



de l'Université d'Abomey-Calavi à ce rendez-vous scientifique. « En apportant sa caution à l'Institut parlementaire du Bénin et à l'Institut pour la gouvernance démocratique pour la tenue de ce colloque, l'Université d'Abomey-Calavi se dégage de tout parti pris politique voire politicienne. Notre université n'a voulu rien faire d'autre que d'endosser son seul rôle d'institution publique à caractère scientifique et culturel, habilitée à étudier les systèmes politiques d'ici et d'ailleurs, du présent comme du passé, afin de produire des données objectives susceptibles d'aider les agents politiques, quels que soient leurs bords partisans », a dit le Professeur Avléssi.

Vlavlou avait vu juste

Pour le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavlou, ce colloque international sur le thème « les cultures politiques en Afrique : militantisme, civisme et citoyenneté face aux défis de la consolidation démocratique » s'imposait à bien des égards. Et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a remercié l'Ambassade royale des Pays-Bas au Bénin

qui a accepté l'appuyer financièrement.

Poursuivant d'ailleurs ses propos, il a ajouté ceci : « Ce colloque international s'inscrit dans le sillage des rencontres entre scientifiques et acteurs politiques dont les parlementaires, que je prône depuis mon élection à la tête de l'Assemblée nationale à la huitième législature, avec la mise en place de l'Institut parlementaire du Bénin en septembre 2019 et qui est chargé de conduire des études et recherches sur les politiques de développement et les dynamiques sociales, économiques, culturelles et environnementales pour éclairer les députés dans leur prise de décision ».

Après la cérémonie d'ouverture, la conférence inaugurale a été donnée par le Professeur Nassirou Bako-Arifari sur les cultures politiques face aux défis de la consolidation démocratique en Afrique. La toute première conférence plénière a été donnée par le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU sur le Parlement béninois dans la longue marche de la consolidation démocratique.

D. R.



37^{ÈME} ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

Alassane SEIDOU dresse les axes clés pour la prévention du fléau

Le Bénin l'instar de la communauté internationale célèbre le 26 juin de chaque année, la Journée Mondiale de lutte contre la Drogue. À la veille de la célébration officielle de l'édition 2024, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Alassane SEIDOU a adressé un message à la Nation pour appeler les différentes parties à s'impliquer dans la prévention du phénomène de la drogue au Bénin.

Le thème choisi pour la célébration de la 37^{ème} édition de la Journée Internationale de lutte contre la Drogue est : « Les faits sont là : Investissez dans la prévention ». Un thème choisi à dessein selon le Ministre car, il permet de recentrer le débat sur la nécessité d'orienter davantage les efforts vers des initiatives appropriées pour une prévention efficace du fléau de la drogue.

Plutôt que de se concentrer uniquement sur la répression et les mesures punitives, le gouvernement béninois a trouvé essentiel de privilégier une approche proactive fondée sur l'éducation, la sensibilisation, le renforcement du dispositif de contrôle et la mise en place de programmes et projets sociaux à impacts positifs sur le capital humain. C'est pourquoi, le gouvernement veille au renforcement des actions préventives à travers quatre axes principaux que sont :

- le Renforcement de l'éducation et la sensibilisation en multipliant les campagnes d'information et de sensibilisation dans les écoles, les communautés, et les médias pour informer les populations particulièrement, les jeunes sur les dangers de la drogue ;

- la Facilitation de l'accès aux alternatives saines en promouvant des activités de loisirs, sportives et culturelles de manière à offrir aux jeunes des alternatives positives susceptibles de les prémunir contre la consommation de drogues ;

- le Renforcement des capacités qui visent d'une part, à former les agents d'application de la loi, les professionnels de la santé, les éducateurs et les travailleurs sociaux, et d'autre part, à les doter de moyens pour détecter les signes précurseurs de l'usage de drogues afin d'intervenir de manière appropriée et efficace ; et

- renforcer le partenariat et la collaboration qui met un accent sur la coopération entre le Gouvernement, les Organisations Non Gouvernementales, les institutions éducatives et les Organisations Internationales, pour une approche concertée et coordonnée de la prévention.

À noter que les manifestations officielles dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de lutte contre la Drogue auront lieu ce mercredi 26 juin 2024 dans la ville de Kétou.

MESSAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

Bénoises, Bénois, mes chers compatriotes,

Demain, mercredi 26 Juin 2024, notre pays le Bénin, à l'instar des autres pays du monde, célébrera la journée Internationale de Lutte Contre la Drogue.

Instituée le 07 décembre 1987 par l'Organisation des Nations unies (ONU), cette journée vise essentiellement à sensibiliser chaque année toutes les communautés sur les risques liés à la consommation des drogues ainsi que ses conséquences néfastes sur la Nation entière.

En effet, la drogue, avec son corollaire de crime transnational organisé, est un fléau qui mine dangereusement le développement sécuritaire, sanitaire et socio-économique de tous les pays touchés. Notre pays le Bénin, au regard

de sa position géostratégique, n'en est pas épargné, malgré les efforts soutenus et inlassables du Gouvernement, en matière de prévention, de répression du trafic, et de consommation illicite de la drogue, ainsi que de prise en charge des toxicomanes.

Le thème retenu par les Nations Unies pour cette 37^{ème} édition de célébration est intitulé : «Les faits sont là : investissez dans la prévention».

Ce thème vient à point nommé, en ce sens qu'il permet de recentrer le débat sur la nécessité d'orienter davantage les efforts vers des initiatives appropriées pour une prévention efficace. Plutôt que de se concentrer uniquement sur la répression et les mesures punitives, le Gouvernement a trouvé essentiel de privilégier une approche proactive fondée sur l'éducation, la sensibilisation, le renforcement du dispositif de contrôle et la mise en place de programmes et projets sociaux à impact positif sur le capital humain. En investissant dans la prévention, nous pouvons non seulement réduire la demande de drogues, mais aussi atténuer les conséquences négatives associées, telles que la criminalité, la violence, les troubles mentaux et les ruptures familiales, voire sociales.

Il convient donc que chaque acteur de la chaîne d'action antidrogue tienne compte du contenu de ce thème pour accentuer ses actions spécifiques de prévention contre les méfaits de la toxicomanie.

La célébration de cette année invite de ce fait les gouvernants et décideurs à tous les niveaux, à adopter dans cette lutte, une position de pro activité dans une approche intégrée, holistique, transversale et multisectorielle.

Ainsi, l'exigence attendue des concitoyens aujourd'hui, est l'engagement collectif à développer et à mettre en œuvre pour soutenir les politiques coordonnées mises en place par le Gouvernement pour lutter et combattre ce fléau social que représente la toxicomanie dans notre pays.

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

Si la contribution de tous les citoyens est nécessaire pour bâtir une société développée et prospère, la prévention contre la drogue doit constituer une priorité collective en vue de garantir la sécurité humaine fondée sur l'épanouissement et le bien-être des couches sociales.

Il découle des enquêtes et expériences des mesures de prévention contre la drogue que des actions bien planifiées et exécutées ont assurément des impacts pertinents, significatifs et salutaires sur la société. Selon les données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC), "chaque dollar investi dans les programmes de prévention peut générer jusqu'à 10 dollars d'économie en coûts sociaux et de santé liés à la consommation de drogues".

En outre, des études ont montré que des programmes scolaires de prévention ont aidé à réduire de 30 à 40 % l'usage de drogues chez des adolescents. De même, dans les pays où les campagnes communautaires de prévention ont été mises en œuvre, les taux de consommation de drogues ont diminué de manière remarquable, avec des réductions allant jusqu'à 25%.

Ces chiffres démontrent l'importance et l'efficacité des stratégies de prévention et soulignent l'urgence d'investir dans des programmes qui non seulement sensibilisent, mais aussi, éduquent et soutiennent les citoyens dans la prise de distance vis-à-vis des stupéfiants et substances psychotropes.



C'est conscient de cet enjeu que le Gouvernement de notre pays, à travers les structures déconcentrées et décentralisées de l'État, en liaison avec les Organisations internationales, et des représentations diplomatiques accréditées au Bénin, ainsi que certaines organisations de la Société civile, veillent au renforcement des actions préventives de lutte suivant les axes clés ci-après :

- Axe N°1 : Renforcer l'éducation et la sensibilisation en multipliant les campagnes d'information et de sensibilisation dans les écoles, les communautés, et les médias pour informer les populations particulièrement, les jeunes sur les dangers de la drogue ;

- Axe N°2 : Faciliter l'accès aux alternatives saines en promouvant des activités de loisirs, sportives et culturelles de manière à offrir aux jeunes des alternatives positives susceptibles de les prémunir contre la consommation de drogues ;

- Axe N°3 : Le renforcement des capacités qui visent d'une part, à former les agents d'application de la loi, les professionnels de la santé, les éducateurs et les travailleurs sociaux, et d'autre part, à les doter de moyens pour détecter les signes précurseurs de l'usage de drogues afin d'intervenir de manière appropriée et efficace ;

- Axe N°4 : Le renforcement du partenariat et de la collaboration qui met un accent sur la coopération entre le Gouvernement, les Organisations Non Gouvernementales, les institutions éducatives et les Organisations Internationales, pour une approche concertée et coordonnée de la prévention.

Il apparaît donc nécessaire de vous rappeler chers concitoyens que, face à l'épidémie mondiale de la drogue, le silence n'est pas admis. Nous devons plutôt investir sans désemparer dans la prévention pour construire un futur plus sûr et plus sain, car chaque dose évitée est une vie sauvée.

C'est à ce prix que le Gouvernement de notre pays joue convenablement et pleinement sa partition dans la réalisation des objectifs du développement durable à l'horizon 2030.

Vive la journée internationale de lutte contre la drogue !

Vive le Bénin !
Je vous remercie.

VOTE DE LA LOI PORTANT CRÉATION DES ORDRES NATIONAUX DU BÉNIN

L'he Adeline Natacha KPOCHAN salue la création de l'ordre du mérite féminin et exprime sa gratitude au président TALON pour ce texte de loi



A la faveur de la séance plénière de ce lundi 24 juin 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, les députés ont adopté la loi portant création des ordres nationaux du Bénin. Une avancée significative dans l'arsenal législatif de notre pays en ce sens que désormais il est créé entre autre un ordre de mérite féminin. Pour l'he Adeline Natacha KPOCHAN, cette distinction est une reconnaissance méritée de la contribution de tous les acteurs hommes comme femmes, nationaux et étrangers, à la protection, à l'autonomisation et à la défense des intérêts de la femme. Pour ce fait, a-t-elle lancé, il faut remercier le Gouvernement du Président Patrice TALON. Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention.

«Merci M.le Président de l'Assemblée nationale. Je salue avec enthousiasme ce projet parce que, je pense que nous devons davantage célébrer ceux qui font preuve d'exemplarité dans notre pays. Mais mon enthousiasme est particulièrement grand parce que ce projet de loi prévoit la création de l'ordre du mérite féminin. Cette distinction est une reconnaissance méritée de la contribution de tous les acteurs hommes comme femmes, nationaux et étrangers, à la protection, à l'autonomisation et à la défense des intérêts de la femme. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et en particulier à son chef pour la volonté manifeste, la volonté politique affichée de soutenir la femme, de faire sa promotion et de lutter contre toutes les formes de violence à son

égard. Je pense que ce projet est une avancée significative pour la valorisation des initiatives féminines. Donc en créant cet ordre de mérite, nous honorons celles et ceux qui œuvrent sans relâche pour améliorer les conditions des femmes et promouvoir leur rôle. Je suis particulièrement reconnaissante par rapport à ça et je pense qu'en soutenant ce projet, nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'égalité des sexes. Ceci est un pas important et je pense que cette distinction est un puissant encouragement pour tous les acteurs du changement qui travaillent sans relâche à la cause de la femme. C'est pourquoi je nous appelle unanimement à voter favorablement pour ce projet. Merci M.le Président de l'Assemblée nationale.»

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'he Maixent Didier DJEIGO : «Il y a suffisamment de la matière pour le nouveau Conseil économique et social...»



Ce vendredi 21 juin 2024, les députés ont adopté la nouvelle loi organique du Conseil économique et social (CES). À en croire l'he Maixent Didier DJEIGO, ce nouveau CES est un véritable outil de développement qui doit aborder plusieurs nouvelles thématiques.

Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo lors des débats généraux sur le projet de loi.

«Merci M. le Président. Le Conseil économique et social (CES) qu'on appelle d'ailleurs l'Assemblée du peuple au travail, est une institution prévue par la Constitution au même titre que la nôtre que nous animons si bien actuellement. Et il se fait qu'à la pratique, il a été observé que le CES n'a pas réussi à bien contribuer à suffisamment influen-

cer la réflexion et à bien impacter le développement national comme on s'y attendait. Il est donc utile et important de le repenser.

On en était venu, un collègue l'a dit, à traiter cette respectable institution de budgétivore. Une institution budgétaire. Et quel budget !!!

Je crois qu'à un moment donné, il faut prendre une décision : se séparer du CES ou le renforcer pour en faire un outil de développement. Je crois que c'est en cela qu'il faut saluer la volonté de l'Assemblée nationale et surtout de la Commission des lois et surtout l'accompagnement du Gouvernement qui a accepté qu'on donne une nouvelle mission au CES en le renforçant aussi bien dans sa structure qui devient décentralisée, dans sa capacité et aussi dans son fonctionnement.

Par ailleurs, il y a des thématiques nouvelles. En fait, le CES actuel

est régi par une loi qui date de 1992. Depuis lors, il y a de thématiques nouvelles notamment dans le secteur de l'environnement. Si nous observons dans la sous région, tous les conseils économiques et sociaux ont ajouté le volet environnement. Si nous ne pouvons pas l'ajouter dans l'intitulé de la structure, et bien il faut l'introduire dans sa mission. L'introduire dans sa mission aujourd'hui, c'est qu'il faut tenir compte du changement climatique, il faut tenir compte de la transformation écologique. On parle même d'économie circulaire. Je pense qu'il y a suffisamment de la matière pour le nouveau CES et c'est pour cela qu'il faut saluer l'avènement de cette nouvelle loi organique et féliciter tous ceux qui y ont contribué et souhaiter que avec tous les collègues à l'unisson, nous puissions voter cette loi. Je vous remercie.»

L.A.H.O communication

FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



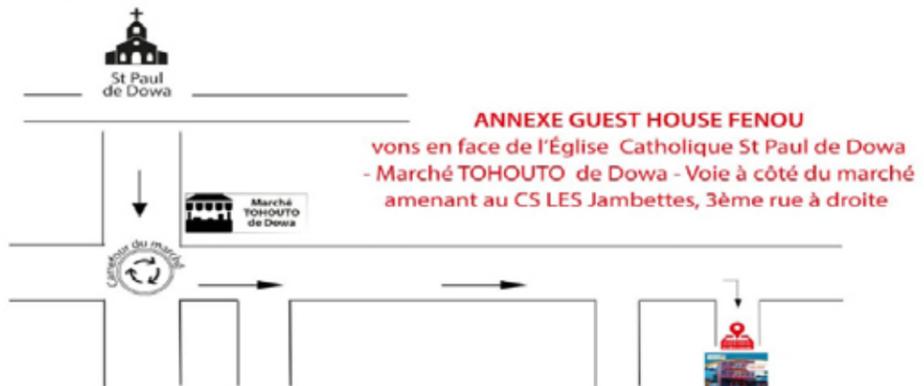
GUEST HOUSE FENOU
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouando) voie pavée Dowa 1^{er} carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.



GUEST HOUSE FENOU ANNEXE
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



ANNEXE GUEST HOUSE FENOU
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa -
Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché
amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv

Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

BÉNIN / CEP 2024

Les résultats définitifs annoncés pour ce vendredi

Après les épreuves de l'examen du Certificat d'Études Primaires (CEP) de la

session de juin 2024, la proclamation des résultats est prévue pour cette semaine au Bénin. Les

candidats attendent avec impatience les résultats de leurs efforts.

Les travaux de correction

des épreuves ont eu lieu du lundi 17 au vendredi 21 juin, après lesquels ont suivi les travaux de secrétariat contrôle, intégration et stabilisation des notes du lundi 24 au mercredi 26 juin. La délibération finale aura lieu le jeudi 27 juin, et les résultats seront proclamés le vendredi 28 juin 2024, jour du départ en vacances dans les écoles à travers tout le pays.

Une fois les résultats proclamés, les candidats auront la possibilité de les consulter en ligne. Il

leur suffira de se rendre sur le site eresultats.bj et de saisir leur numéro de table pour accéder à leur résultat.

Cette procédure de consultation en ligne offre une grande facilité d'accès aux résultats du CEP, permettant aux candidats de connaître rapidement leur performance à l'examen. Cela évite également les déplacements et les attentes pour obtenir les résultats de manière traditionnelle.

D.D. (COLL.)



SITUATION DE L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE PARAKOU

Le gouvernement convainc les Députés

Se fondant sur les prérogatives que lui confèrent les dispositions de l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale dans le cadre du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, Le 7 juin 2024 le député Souley Malam MOUCOURE BOKO, préoccupé par la situation actuelle de de l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou (HIA) a interpellé le Gouvernement à propos.

À travers une question orale avec débat faite en quatre (04) volets, l'élu du parti de l'opposition Les Démocrates soulevé les préoccupations suivantes :

Pourquoi le gouvernement a-t-il abandonné l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou ?

Existe-t-il un plan de maintenance du plateau technique de l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou ? Dans l'affirmative, quelle en est la périodicité ?

L'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou, en

tant que Centre hospitalier universitaire, est-il pourvu en ressources humaines de qualité, suffisamment outillées et formées à l'utilisation des équipements médico-techniques affectés à son fonctionnement ?

Comment peut-on expliquer ce désintérêt des autorités gouvernementales pour l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou, qui a pourtant coûté la coquette somme de 10 milliards de francs CFA aux contribuables chinois et béninois ?

Fin semaine dernière, Le Ministre de la Défense nationale Fortunet Alain NOUATIN appuyé par son collègue Ministre Benjamin HOUNKPATIN en charge de la Santé a fourni à la Représentation nationale réunie en séance plénière le jeudi 20 juin 2024, des éléments de réponses sur le sujet.

Souley Malam Moucourou BOKO l'auteur de question a déploré l'état dans lequel se trouve cet hôpital de référence et invité le Gouvernement à prêter une attention plus soutenue aux différen-



tes préoccupations des populations. Son collègue, le député Joël GODONOU a pour sa part, plaidé pour que les hôpitaux soient plus équipés.

Les députés Abou TOROU, Djamilatou SABI MOHAMMED, Natondé AKÉ, Charles TOKO et Assan SEIBOU quant eux sont, ont trouvé l'occasion pour rappeler les

actions posées par le Gouvernement dans le domaine de la santé et surtout pour l'hôpital d'Instruction des armées de Parakou.

S.E.

À LA FAVEUR DE LA CÉLÉBRATION DE LA JIF 2024 ET DE LA FÊTE DE LA TABASKI EN DIFFÉRÉ

L'he Alidjanatou SALIOU AREKPA et les militantes BR de Bassila remercient le président TALON pour ses actions en faveur de la gent féminine

- L'élue BR envoie les femmes en mission pour annoncer le vœu du président de la République

La maison des jeunes de Bassila était noire de monde ce samedi 22 juin 2024 à la faveur de la célébration en différé de la fête de la Tabaski et de l'édition 2024 de la Journée internationale de la femme (JIF) organisée par l'he Alidjanatou SALIOU AREKPA, députée du Bloc Républicain et élue de la 14^{ème} circonscription électorale. Ces femmes militantes du cheval gagnant sont venues pour la circonstance des 04 arrondissements de Bassila à savoir Bassila, Aledjo, Manigri et Péninsoulou. À cette occasion, elles ont appris par l'élue du peuple la bonne

nouvelle et le souhait du président Patrice TALON à l'endroit des femmes.

Selon l'he Alidjanatou SALIOU AREKPA, au cours des deux rencontres tenues avec le chef de l'État, ce dernier a bien martelé sa volonté de voir les femmes occuper à plus de 50% les instances de prise de décision. Mais pour qu'il en soit ainsi, a poursuivi la députée du BR, les femmes doivent prendre leurs responsabilités et se battre pour obtenir ce qu'elles veulent. □ Ainsi donc les femmes, la balle est dans notre camp □, a-t-elle lancé.



Cette rencontre aussi bien festive que de réflexions a été une occasion d'entretenir les femmes militantes BR de Bassila sur les actions phares du président Patrice TALON en faveur des femmes en général depuis 2016.

Ainsi ces militantes sont réparties de la maison des jeunes de Bassila, investies en tant qu'ambassadrices de la bonne nouvelle du chef de l'État et outillées dorénavant de savoir que

l'occupation des femmes dans les instances de prise de décision ne dépendent que d'elles mêmes.

Une mission noble et exaltante qu'elles ne sauraient réussir seules sans le soutien des hommes. Ces militantes sous le gouvernail de l'he Alidjanatou SALIOU AREKPA peuvent compter sur le maire de Bassila, Dr Filikibirou Tassou ZAKARI, le préfet de la Donga, Dr Jacques Roland AMADOU et le leader membre du bu-

reau politique du BR, Dr Fousséni GOMINA. Tous à l'occasion ont prononcé leurs mots de soutien aux femmes militantes BR de Bassila.

Notons pour finir que les communications au cours de cette rencontre ont porté sur la consultation prénatale, le rôle et l'importance des relais communautaires ainsi que les réformes en faveur des femmes sous la Rupture.

La rédaction



CATASTROPHE PLUVIALE EN AFRIQUE

Abidjan en alerte, Cotonou protégée par le PAPC

La saison des pluies en Afrique est souvent redoutée par les risques d'inondations qu'elle peut entraîner. Cette année, les pluies diluviennes causent déjà des dégâts considérables dans plusieurs régions, notamment à Abidjan et dans d'autres villes de la sous-région. Cependant, une lueur d'espoir brille sur Cotonou, la capitale économique du Bénin, où le Programme d'Assainis-

sement Pluvial de Cotonou (PAPC) a permis de limiter les effets des inondations.

Située en grande partie dans une zone marécageuse, Cotonou est traditionnellement vulnérable aux inondations lors de la saison des pluies. Cependant, grâce à l'initiative visionnaire de l'administration TALON, le PAPC a été mis en place pour anticiper et

prévenir les risques d'inondations. Cette stratégie de prévention a fait ses preuves cette année, alors que de nombreux pays voisins ont déjà enregistré des pertes humaines et matérielles importantes.

Alors que d'autres Nations de la région dénombrent déjà des victimes des inondations, les habitants de Cotonou peuvent respirer un peu plus facilement grâce

aux mesures proactives mises en place par le Gouvernement du Président Patrice TALON.

Faut-il le rappeler, les quartiers de la ville sont mieux préparés pour faire face aux intempéries, grâce à des infrastructures de drainage améliorées et à une sensibilisation accrue sur les bonnes pratiques en cas d'inondations. D'où, la gouvernance efficace implique la capacité à anticiper les risques et à prendre des mesures préventives pour protéger les populations. C'est précisément cette approche proactive qui distingue la gouvernance de Patrice TALON des précédentes administrations au Bénin.

En investissant dans des projets d'assainissement comme le PAPC, le Gouvernement béninois démontre son engagement envers la sécurité et le bien-être de ses citoyens.

Alors que la saison des pluies se poursuit et que les défis climatiques deviennent de plus en plus pressants, il est important que d'autres pays de la sous-région emboîtent le pas au Bénin en matière de prévention des inondations.

Les leçons tirées de l'expérience de Cotonou montrent qu'avec une planification adéquate et une volonté politique forte, il est possible de réduire considérablement les risques liés aux intempéries et de protéger les communautés les plus vulnérables. C'est sans conteste que grâce à des initiatives innovantes comme le PAPC, les citoyens de Cotonou peuvent aborder la saison des pluies avec plus de sérénité, sachant que leur ville est mieux préparée par le Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou pour affronter les caprices de la nature.

David DOLTAIRE



COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI)

Mandats d'arrêt contre Sergueï CHOÏGOU et Valeri GUERASSIMOV pour crimes en Ukraine

La Cour Pénale Internationale (CPI) a pris une décision historique ce mardi 25 juin 2024 en émettant des mandats d'arrêt contre Sergueï CHOÏGOU, ancien Ministre russe de la Défense, et Valeri GUERASSIMOV, Chef d'État-Major, pour leur implication présumée dans des crimes internationaux en Ukraine. Ces mandats d'arrêt font suite à une enquête approfondie sur des événements survenus entre le 10 octobre 2022 et le 9 mars 2023, où des attaques contre des infrastructures civiles ukrainiennes ont causé des dommages excessifs et ont été quali-

fiées de crimes contre l'humanité et d'actes inhumains.

La CPI a déclaré que les deux responsables militaires russes sont accusés d'avoir ordonné ces attaques, notamment des frappes de missiles contre les infrastructures électriques en Ukraine. Les mandats d'arrêt ont été délivrés à la suite de demandes de l'Accusation et sont classifiés comme «secret» pour protéger les témoins et les enquêtes en cours. Cependant, la CPI a jugé essentiel de rendre public l'existence de ces mandats afin de sensibiliser la communauté



internationale et potentiellement prévenir de nouveaux crimes similaires.

En réaction à ces mandats d'arrêt, la communauté internationale montre sa détermination à tenir les responsables de ces

actes présumés de violence et de destruction pour compte. Ces actions soulignent la gravité des crimes commis pendant cette période de conflit en Ukraine et renforcent l'engagement en faveur de la justice internationale.

Roger DEDOME

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 JUIN 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises:

I- MESURES NORMATIVES.

I-1. Règlementation du secteur funéraire en République du Bénin.

Ce secteur est régi jusqu'à présent par l'arrêté interministériel du 23 février 1995 portant règlementation des activités de pompes funèbres par les entreprises privées. Près de 30 ans après son application, il est évident qu'il est devenu obsolète et inapproprié, au regard des évolutions du secteur et des exigences d'actualisation. Il n'a, en effet, pas pris en compte tous les aspects de la sphère funéraire et s'est limité à la gestion des entreprises privées de pompes funèbres.

Ainsi, il n'aborde pas la gestion des cimetières, alors que ces dernières années, des situations conflictuelles ont été enregistrées, ayant comme origine leur aménagement. De même, il est observé par endroits de graves lacunes notamment en ce qui concerne le respect de l'intégrité physique et de la mémoire des défunts. S'y ajoutent des manquements en matière de protection de l'environnement.

En raison de ces insuffisances, il urge de renforcer la réglementation aux fins de réorganiser le secteur funéraire en le mettant aux normes et standards requis en matière de santé, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement en vigueur au Bénin.

Le présent décret instaure donc des innovations qui s'appliquent à la catégorisation de ces activités, la fixation des normes techniques, sanitaires et environnementales applicables à la création, la gestion des pompes funèbres, des funérariums, des crématoriums et des cimetières.

Il prévoit également les qualifications minimales requises pour opérer dans ce domaine et les sanctions encourues par les contrevenants aux règles édictées.

Les ministres concernés par le sujet prendront toutes dispositions utiles à l'application effective de la nouvelle réglementation.

Au titre d'autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote des projets de loi :

portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ; et

fixant la fête annuelle des religions traditionnelles en République du Bénin.

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Réorganisation des interprofessions anacarde et soja en vue de l'établissement d'accords-cadres avec l'Etat.

Depuis ces dernières campagnes agricoles, grâce au soutien de l'Etat, la production d'anacarde et de soja est en constante augmentation aussi bien que les exportations qui en découlent. Ces filières sont portées par des familles d'acteurs (réunies en interprofessions pour l'anacarde), qui quoique ne remplissant pas toutes les conditions de représentativité au sens de la réglementation en vigueur, fournissent une importante quantité de ces deux produits sur le marché.

S'agissant du soja en particulier, les acteurs ne sont pas encore en interprofession, mais les producteurs sont organisés au sein de l'Union nationale des coopératives de producteurs de soja du Bénin, représentée dans 50 communes sur les 77.

L'ambition du Gouvernement est de favoriser la transformation de la totalité de la production nationale de cajou et du soja sur place dans nos usines pour plus de valeur ajoutée. Dès lors, il s'agira d'œuvrer à la performance globale de ces deux filières avec pour retombées, entre autres, l'amélioration des prix aux producteurs.

Ceci nécessite d'une part, l'établissement d'accords interprofessionnels directs entre les familles des producteurs et des transformateurs, les porteurs de risque prépondérant au sein de la filière et, d'autre part, par la signature des accords-cadres avec l'Etat pour les deux interprofessions restructurées.

C'est à cette fin que leur réorganisation est planifiée pour être exécutée par la Chambre nationale d'Agriculture, qui mettra en place un comité national d'orientation et un comité technique de mise en œuvre du processus de restructuration.

II-2. Compte-rendu de la tournée nationale gouvernementale de reddition de compte aux populations sur la mise en œuvre du PAG 2021-2026.

Organisée du 25 mai au 8 juin 2024 dans nos 77 communes, ladite tournée a permis, d'une part, de présenter et d'expliquer aux diverses couches de la population, les actions phares mises en œuvre par le Gouvernement ainsi que les progrès réalisés dans tous les domaines.

Elle a donné l'occasion, d'autre part, d'expliquer la rationalité qui justifie certains choix

opérés, d'explicitier les difficultés rencontrées, d'annoncer les perspectives, mais aussi et surtout, de recueillir les perceptions des populations et leurs préoccupations.

Des rapports produits par les différentes délégations, il se dégage que cet exercice de reddition de compte a été largement apprécié et sa réédition vivement souhaitée.

De façon générale, les populations ont exprimé leur satisfaction quant aux actions et réformes opérées en si peu de temps, notamment dans les domaines tels que les cantines scolaires, l'accès au microcrédit, l'autonomisation des femmes, l'accès à l'eau potable, la situation des aspirants au métier d'enseignant, la construction d'établissements scolaires, la gestion de la sécurité, l'accès à l'électricité, l'asphaltage, l'assainissement et la voirie urbaine, les infrastructures routières, marchandes et sportives.

Aussi, ont-elles désiré une intensification desdites actions afin qu'elles génèrent encore plus d'impacts au niveau communal et à l'échelle nationale.

Prenant acte des préoccupations générales ou spécifiques ainsi exprimées, le Conseil s'est prononcé en faveur de l'accélération de leur prise en charge, selon une programmation pertinente.

III- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Directeur général de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers :
Monsieur Youssoufou ADAM

Au ministère de la Défense nationale
Chef d'état-major adjoint de l'Armée de terre : Colonel Saturnin OBELAKOUN
Chef d'état-major de la Garde nationale : Colonel Faizou GOMINA

Chef d'état-major adjoint de la Garde nationale : Colonel André DOKOUI FOFO
Conseiller technique à la Stratégie : Colonel François AMOUSSOU

Directeur de la Participation des armées au développement et aux tâches d'intérêt public : Colonel-major Tétédédé IDJOUOLA
Directeur central du Génie des Armées : Lieutenant-colonel Philippe Néri ALI
Directeur central du Génie des Armées adjoint : Lieutenant-colonel Megalvio TOSSA.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2024,

**Le Secrétaire Général
du Gouvernement,
Edouard QUIN-OURO.**



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40